

aTulle' Agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Pôle Petite Enfance

Projet d'établissement Multi accueil familial 0 - 4 ans



Depuis janvier 2012,
Tulle agglo prend
soin de vos enfants.

aTulle' Agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Pôle Petite Enfance de Tulle agglo
5 avenue Alsace Lorraine – 19 000 Tulle
Tél. 05 55 20 80 30 // Fax 05 55 20 80 31
polepetiteenfance@tulleagglo.fr // www.tulleagglo.fr

SOMMAIRE

Présentation des différents services	3
Organigramme	4
PROJET SOCIAL	5
PROJET DE VIE	9
<u>I – Présentation du projet</u>	9
<u>II - L'accueil de l'enfant et de sa famille</u>	9
1) Conception de l'accueil.....	9
2) La charte d'accueil.....	9
3) place des parents.....	10
4) Aménagement de l'espace.....	10
<u>III – Les étapes marquantes</u>	10
1) La première rencontre.....	11
2) L'adaptation.....	11
3) Les transmissions.....	12
<u>IV – La vie de l'enfant au quotidien</u>	13
1) Le sommeil.....	13
2) L'alimentation.....	14
3) Les changes et l'apprentissage de la propreté.....	16
4) L'éveil	18
a) Le bébé de moins de 1 an.....	18
b) L'enfant de 1 an à 18 mois.....	18
c) L'enfant de 18 mois à 3 ans.....	19
d) La caisse à jouets et les jeux libres.....	19
e) L'Assistante Maternelle et les activités.....	20
5) Hygiène.....	20
a) La maison.....	20
b) L'Assistante Maternelle et les soins aux enfants.....	21
c) Le matériel.....	22
6) Le départ de l'enfant.....	22
<u>V – Activités en dehors de chez l'Assistante Maternelle</u>	23
1) Espace jeux.....	23
2) Eveil musical.....	25
3) Matinées libres.....	25
<u>VI – Réflexion de l'équipe</u>	26
1) Comment se fait-on appeler par l'enfant ?.....	26
2) Place du doudou.....	27
3) Utilisation de la télévision.....	27
4) Place des stagiaires.....	27
CONCLUSION	27

1 – LES DIFFERENTS SERVICES :

La Maison des Enfants est gérée par la Communauté d'Agglomération « Tulle aggro »
Rue Sylvain Combes 19000 TULLE. Tél 05 55 20 75 00

Le Pôle Petite Enfance c'est :

- un guichet unique pour l'accueil de la Petite Enfance
- un lieu d'informations et de prévention
- une palette de services
- une équipe à votre écoute
- des offres complémentaires

Multi accueil familial

Régulier et occasionnel - 60 places
Accueil des enfants dans un cadre familial au domicile
d'assistants maternels agréés
Du lundi au vendredi // de 7h à 19h
Tél. 05.55.20.48.46
Participation aux activités d'éveil à la Maison des enfants

Micro crèche St Germain les Vergnes

10 places
Accueil régulier et occasionnel
Du lundi au vendredi
de 7h45 à 18h15
Tél. 05 87 49 55 05

Micro crèche de Seilhac

10 places
Accueil régulier et occasionnel
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h00
Tél. 05 55 20 94 62

RAM

(Relais Assistants
Maternels)
Du lundi au vendredi 8h30
- 12h / 14h - 17h30
Ce service s'adresse aux
assistants
maternels indépendants,
gardes d'enfants à
domicile et aux
familles résidant sur le
territoire
de Tulle aggro
Tél. 05 55 20 80 32

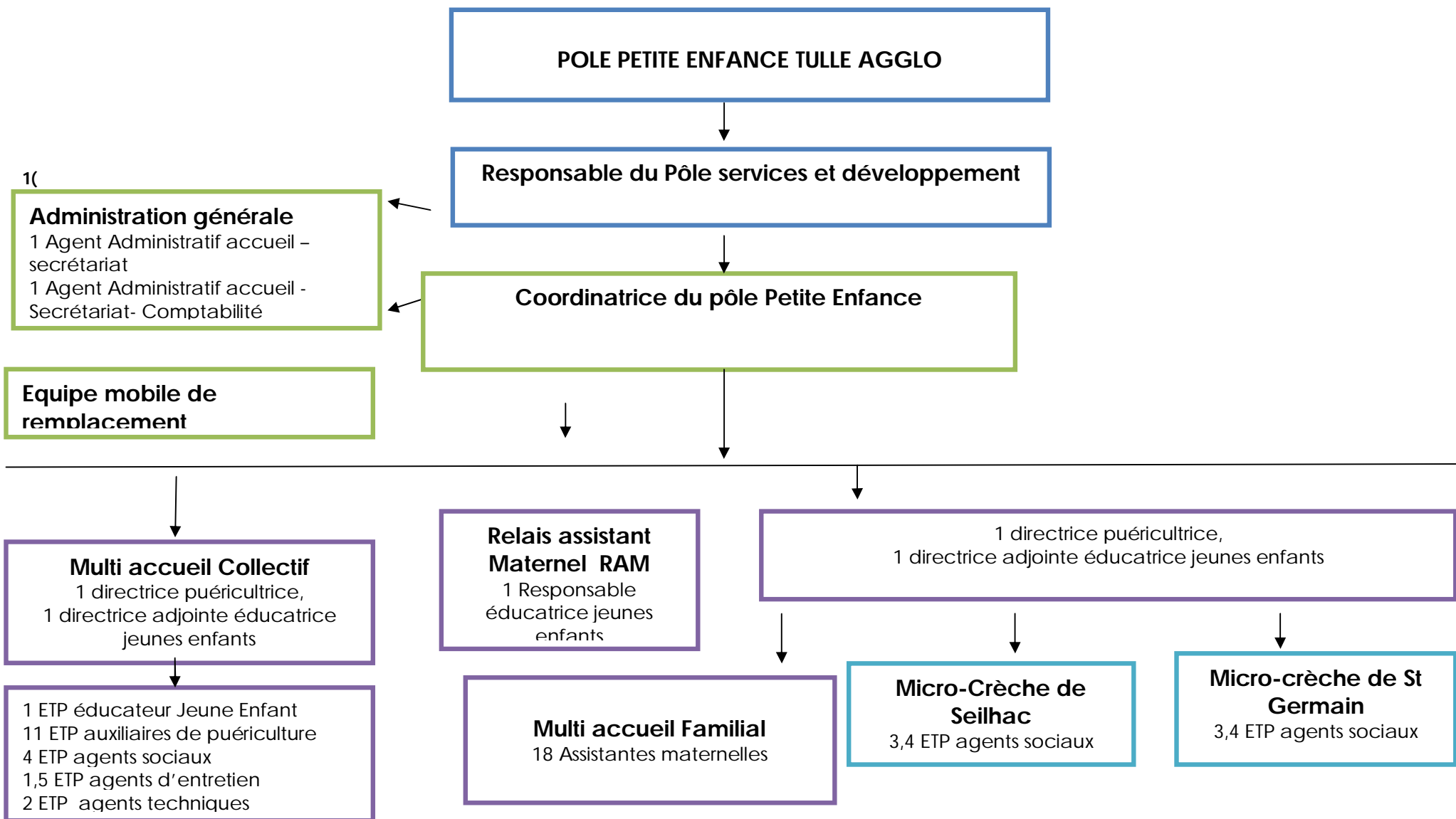
Multi accueil collectif

Accueil régulier et Occasionnel
66 places
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Au sein de la Maison des Enfants
Tél. 05 55 20 48 44



Tulle aggro finance également **12 places d'accueil supplémentaires** au sein du **multi accueil collectif hospitalier** réservées à des familles travaillant en horaires décalés (de 6h30 à 22h).

L'organigramme :



Historique :

- Juin 2002 : ouverture de la Maison des Enfants.

Cette structure a rassemblé sur un même site les établissements Petite Enfance municipaux qui étaient dispersés sur le territoire de la Commune de Tulle (Halte-garderie-mini crèche, crèche familiale, crèche collective). 16 places supplémentaires ont été créés sur l'accueil collectif. Le Relais Assistants Maternels a été créé en 2006.

- Janvier 2012 : naissance de la communauté d'agglomération Tulle aggro et création du Pôle Petite Enfance

La prise de compétence petite enfance effective au 1er janvier 2012 s'est appuyée sur un nouveau schéma d'accueil de la petite enfance dont les enjeux sont de favoriser le développement et la diversification de l'offre d'accueil du jeune enfant en tenant compte des publics et des territoires. Les actions de développement sont coordonnées par l'intervention d'une chargée de mission.

La plus-value de l'intercommunalité est axée sur une politique de proximité, d'équité, de cohérence et d'innovation.

Ces enjeux sont essentiels dans la capacité du territoire à devenir attractif et à se développer.

Les objectifs sont :

- accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil
- favoriser l'accès et le choix des différents modes d'accueil
- proposer une équité de prestations à l'ensemble des familles du territoire

Les élus ont souhaité organiser un nouveau schéma d'accueil de la petite enfance pour mieux accueillir les familles aujourd'hui et demain dans une démarche de développement durable.

Il s'agit ainsi de préserver l'intérêt des générations futures et :

- D'assurer l'équilibre des fonctions habitat – travail - loisirs sur le territoire.
- De répartir les différentes activités économiques et les services à la population.
- De valoriser l'atout Nature et Paysage du territoire.
- D'améliorer l'organisation des déplacements pour une mobilité durable et accessible à tous.

Le territoire bénéficie d'un seuil migratoire positif. Afin de pérenniser ce renouveau démographique, TULLE AGGLO a fait le choix de mener une politique globale d'accueil et de qualité de l'habitat à destination des habitants.

Analyse du territoire :

La Communauté d'Agglomération Tulle aggro est très étendue géographiquement. Elle comprend 37 communes qui sont très rurales dans leur grande majorité. Tulle joue le rôle de pôle urbain central et porte la majorité des équipements.

TULLE AGGLO couvre le territoire de TULLE campagne Nord, TULLE campagne Sud, TULLE, le Canton de SEILHAC et le canton de CORREZE.

Le territoire compte 7 bourgs structurants :

- Au Nord : CHAMBOULIVE, NAVES et SEILHAC
- Au Nord Est CORREZE qui est géographiquement excentrée est répertoriée comme bourg structurant de la zone .
- Au Sud : LAGUENNE et SAINTE FORTUNADE
- Au Sud-Ouest : CORNIL

Il existe un équipement structurant sur :

- Tulle campagne Nord avec la micro crèche de SAINT GERMAIN LES VERGNES
- le canton de Seilhac avec la micro crèche de SEILHAC
- la ville centre TULLE avec une crèche hospitalière et la Maison des enfants regroupant un multi accueil collectif et un multi accueil familial ainsi qu'un RAM.

Les autres territoires sont dépourvus d'établissement d'accueil du jeune enfant.

Les structures de TULLE jouent un rôle « centralisateur » dans ce domaine. En effet, la Maison des Enfants et la Crèche hospitalière drainent un secteur géographique relativement important à l'échelle de Tulle aggro, qui constitue près de 50 % des usagers de ces services.

Le Pôle petite Enfance :

En janvier 2012, la Maison des Enfants a intégré le Pôle Petite enfance de Tulle aggro. La création du Pôle Petite Enfance s'inscrit dans le schéma de développement Petite Enfance.

Le pôle Petite enfance de Tulle Aggro comprend :

- un multi accueil collectif de 66 places alliant accueil régulier et accueil occasionnel pour les moins de 6 ans,
- un multi accueil familial avec des assistantes maternelles offrant une alternative d'accueil plus souple aux familles,
- 12 places à la crèche hospitalière qui propose une large amplitude d'ouverture (6h30/22h) et répond ainsi aux besoins en horaires « atypiques ».
- un Relais Accueil Petite Enfance permettant d'assurer la liaison avec l'offre locale d'accueil individuel proposé par les assistantes maternelles indépendantes. Il intervient en complémentarité des structures collectives (216 assistantes maternelles en activité qui proposent 692 places).
- une Micro crèche à SEILHAC (10 places) et une à ST GERMAIN Les VERGNES (10 places), services de proximité avec une souplesse de fonctionnement importante (horaires, jours d'ouverture...).
- un pôle administratif
- une équipe mobile de remplacement
- une consultation PMI les mercredis après-midi

L'offre globale est donc très variée avec des services complémentaires.

Orientations et missions du Pôle Petite Enfance :

∞ Proposer un lieu unique clairement identifié sur le territoire pour l'orientation des familles et l'information pour toute personne concernée par le jeune enfant.

- ⌘ Proposer une équité de prestations à l'ensemble des familles du territoire
- ⌘ Assurer l'accueil de l'enfant et de sa famille dans le respect de l'individualité de chacun en favorisant l'épanouissement, l'autonomie de l'enfant et l'implication des familles.
- ⌘ Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant en favorisant l'accès et le choix des modes d'accueil.
- ⌘ Accompagner les Assistants Maternels Indépendants et les employés familiaux garde à domicile.
- ⌘ Favoriser l'adaptation de l'offre à la demande d'accueil en renforçant la complémentarité des services petite enfance et les actions partenariales.
- ⌘ Favoriser une mixité sociale en offrant des tarifs adaptés aux ressources de chacun.
- ⌘ Favoriser l'accès d'enfant porteur de handicap ou de maladie.
- ⌘ Participer à la politique de prévention du jeune enfant en partenariat avec la PMI, les travailleurs sociaux, les soignants (CMPP, CAMS).
- ⌘ Optimiser les passerelles entre les différents lieux d'accueil du jeune enfant.

Coordinatrice du pôle Petite Enfance :

La présence d'une coordinatrice enfance assurant la liaison entre les services, dans un souci d'optimisation et d'offre adaptée au plus près des besoins des familles, constitue un atout supplémentaire. Elle fait le lien entre le projet politique de Tulle Agglo, l'évolution du contexte local et le service rendu aux familles :

- Elle travaille:

- * à la gestion financière et administrative de la structure en collaboration avec le responsable du pôle services à la population et développement du territoire.
- * au bon fonctionnement et à la cohésion des différents services du pôle Petite Enfance.
- * à la gestion des places d'accueil en recevant chaque famille en attente d'un mode d'accueil et après discussion, en fonction des besoins, elle oriente les parents vers une solution adaptée (accueil collectif ou familial, hospitalier, relais accueil petite enfance).
- * à permettre l'expression et l'implication des familles par le biais du conseil de la Maison des Enfants et de l'association de souffleurs de rêves.
- * à la continuité de fonction de direction lorsque les directrices de l'accueil collectif ou familial sont absentes.
- * à mettre en réseau le pôle Petite Enfance avec les partenaires extérieurs.

Pertinence du projet au regard de l'environnement et des besoins des usagers :

Les conclusions d'un diagnostic Petite Enfance réalisé en 2011 ont démontré qu'il n'existe pas de tension significative en matière d'accueil du jeune enfant sur le territoire. Si les structures collectives sont souvent complètes, l'offre individuelle n'est globalement pas saturée.

L'offre existante en termes de places et d'horaires répond largement aux besoins des familles Tullistes, la fréquentation des services situés à TULLE étant pour moitié assurée par les familles de la Communauté des Communes.

L'offre de service existante en terme d'accueil individuel est très complémentaire avec l'accueil collectif (multi accueil et micro crèche) et l'accueil familial, proposant des horaires différents, adaptés aux besoins des usagers

La mutualisation et la complémentarité de tous les services du Pôle Petite Enfance permet de répondre au mieux aux besoins des familles en proposant de l'accueil :

- Régulier occasionnel, d'urgence
- Sur des horaires décalés
- Sur des temps de travail partiels et irréguliers
- Sur des CDD, des emplois précaires
- Des situations familiales difficiles
- Un enfant porteur de maladie ou de handicap

La centralisation de trois services petite enfance dans la Maison des enfants favorise l'accessibilité aux familles, et l'optimisation des moyens : humains et logistiques. La maison des enfants est identifiée par les familles comme le pôle d'information, lieu ressource petite enfance sur l'ensemble du territoire.

Le Pôle Petite Enfance s'ouvre sur l'extérieure par le biais de nombreux partenariats (CAF, MSA, PMI, Conseil Général, médiathèque, service jeunesse, crèche hospitalière, Lendemains qui chantent, CMPP, PEEP, mission locale et diverses associations...).

Ces actions partenariales permettent de mieux répondre aux besoins des familles et d'enrichir l'environnement des enfants, des parents et des professionnels.

I - Présentation du projet

Ce document est le résultat de la réflexion de l'ensemble de l'équipe du multi accueil familial sur le sens de sa pratique au quotidien.

Il a permis de poser par écrit les lignes de conduites éducatives que nous essayons de mettre en place depuis plusieurs années : **l'enfant et sa famille étant au centre de nos préoccupations professionnelles.**

La finalité de ce travail est de fédérer l'équipe autour de pratiques communes.

Il permettra :

- aux parents de mieux connaître les conditions d'accueil de leur enfant
- aux professionnels d'avoir un outil de référence.

Il doit servir de fil conducteur à toute l'équipe.

Ce projet s'appuie sur le règlement de fonctionnement du multi accueil familial et est en cohérence avec le projet social du Pôle Petite Enfance de la Maison des Enfants. Les éléments précisant le fonctionnement du multi accueil ne seront pas repris ici.

II - L'accueil de l'enfant et de sa famille

1) La conception de l'accueil

De part le concept de multi accueil familial, les familles ont deux interlocuteurs : l'équipe encadrante et les assistantes maternelles.

La complémentarité des professionnels permet ainsi d'enrichir l'accueil.

L'équipe travaille dans un but unique : le bien-être de l'enfant.

Nos missions s'articulent autour de 4 axes :

- Accueillir
- Accompagner
- Animer
- Associer

L'équipe a choisi de se référer à la charte d'accueil parue dans les métiers de la petite enfance. Ce document comporte 14 items, chacun fort de sens.

2) La charte

- Faire confiance à l'enfant.
- Valoriser et encourager l'enfant.
- Respecter les émotions de l'enfant.

- Respecter l'intimité de l'enfant.

- Porter la même attention à tous les enfants.
- Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant.
- Respecter les rythmes individuels de chaque enfant.
- Proposer sans jamais forcer l'enfant.
- Mettre des mots sur ce que l'enfant va vivre.
- Eviter les surnoms systématiques.
- Ne pas poser une étiquette.
- Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille.
- Ne pas brusquer l'enfant, tant dans les paroles que dans les gestes.
- Laisser les doudous à disposition.

3) Place des parents

Les parents sont nos premiers partenaires, nous les informons et essayons de les associer le plus possible à ce que vit leur enfant

Ce sont eux qui commenceront les grands changements : introduction de la cuillère, décision d'enlever les couches.... L'équipe prendra la suite afin l'on propose à l'enfant des conduites cohérentes donc sécurisantes

L'association « les souffleurs de rêve » et le conseil de crèche leur permettra de faire des propositions qui seront prises en compte.

Au quotidien toutes les personnes de l'équipe trouveront des moments de disponibilité pour répondre à leur besoin, à leur question

Un multi accueil familial de 60 places requiert une organisation importante , nous avons besoin que les familles s'inscrivent dans cette dynamique.

4) Aménagement de l'Espace

Il est nécessaire d'avoir réfléchi au fait que l'assistante maternelle travaille à son domicile et parfois en présence des membres de sa famille. Une acceptation de l'entourage est absolument nécessaire dans l'exercice de cette profession. Cela demande parfois, pour l'accueil des enfants, des aménagements qui peuvent « bousculer » les habitudes familiales.

Les parents doivent respecter ce lieu privé-professionnel (frapper avant d'entrer.....)

La maison est un lieu de vie pour tous où chacun doit se sentir bien et en sécurité. Les espaces intérieurs et extérieurs sont sécurisés et validés par la P.M.I.

L'assistante maternelle adaptera un espace de vie réservé aux enfants au sein de son environnement familial et le fera évoluer en fonction de l'âge des enfants.

Pour les bébés un espace spécifique sera aménagé afin que l'enfant soit le plus souvent allongé sur un tapis de sol.

III – Les étapes marquantes

Les entrées de Juillet à Octobre sont déterminées en général à la Commission d'attribution des places de Février. Ainsi, les familles, le plus souvent pendant la grossesse, auront rencontré la Directrice. Celle-ci leur explique le fonctionnement de la structure et leur remet le règlement de fonctionnement.

Lorsqu'il y a report d'entrée pour prise de congé parental ou mutation des parents, le multi accueil leur est présenté alors que l'enfant est plus grand.

Les coordonnées d'une assistante maternelle sont communiquées aux parents sans autre information afin qu'ils puissent vivre la première rencontre en toute neutralité.

Lorsque les parents connaissent déjà une assistante maternelle (accueil du 1^{er} enfant, connaissance personnelle...), nous essayons de répondre à leur demande après avoir également demandé l'avis de l'A.M.

1) La première rencontre

Le premier rendez-vous sera planifié par l'assistante maternelle en fonction de sa disponibilité et de celle des parents. (Pas sur le temps d'éveil des autres enfants).

Lors de cette rencontre, l'Assistante Maternelle doit :

- expliquer sa façon de travailler aux parents, son organisation
- faire visiter les lieux où va vivre l'enfant dans la journée
- présenter sa famille oralement
- présenter les autres enfants accueillis
- **être à l'écoute de la famille et de son enfant**
- rassurer, sécuriser les parents
- encourager à poser des questions même si elles leur semblent futiles
- essayer d'identifier les attentes des parents par rapport à l'accueil de leur enfant

Chacun réfléchira ensuite si l'accueil peut se mettre en place. As. Mat. et parents doivent être d'accord.

Un climat de confiance réciproque et d'estime mutuelle doit pouvoir s'engager.

Au cours de ce premier contact, l'assistante maternelle pourra prendre le bébé dans ses bras, en fonction de l'attitude du bébé et de l'attente des parents.

2) L'adaptation

C'est une **période indispensable** à moduler en fonction de l'âge de l'enfant, des difficultés et des appréhensions de chacun.

3 rencontres au minimum sont planifiées : Elles doivent être progressives et personnalisées. Elles peuvent être organisées sur 1 ou 2 semaines

- Le premier temps : la maman restera avec son enfant,
- Le deuxième temps : elle le confiera à l'AM 1 heure environ
- Le troisième temps : il restera sans maman une demi-journée

Il est nécessaire :

- **de ne pas oublier qu'un enfant, quel que soit son âge ressent les choses et les exprime à travers un langage corporel.**
- de ne pas modifier ses habitudes : se référer au document « Ma petite histoire »
- que chacun prenne du temps pour faire connaissance.
- de s'adapter l'un à l'autre (portage, toucher, voix, odeur lumière...).
- d'avoir une attitude rassurante auprès de la famille et de l'enfant.

- utiliser les documents du multi accueil pour se donner des repères ou pour s'en servir comme support à la discussion

L'assistante maternelle peut aider les parents à mieux vivre la séparation de leur enfant en les sécurisant et en les aidant à verbaliser leurs difficultés.

Il est intéressant que les parents puissent partager un moment avec l'assistante maternelle et les autres enfants accueillis. Cela leur permet d'imaginer la journée de leur enfant.

Le 1^{er} biberon sera donné par un des parents pendant un temps d'adaptation. Les parents pourront coucher leur enfant dans son lit chez l'assistante maternelle, s'il a sommeil et si la rencontre est choisie durant un temps de sieste.

Le bébé n'a que son corps et ses émotions pour s'exprimer

. Il est encore très en fusion avec sa mère et ce qu'il perçoit en dehors de son cercle familial est inconnu pour lui.

Le très jeune enfant (3-4mois) semble moins perceptif aux changements que l'enfant plus grand ; les manifestations sont moins voyantes mais existent néanmoins, d'où l'importance du temps d'adaptation.

La perception du bébé est affinée par ses sens qui sont stimulés en permanence, chaque apprentissage étant nouveau. Il est extrêmement sensible à l'attention qui lui est réservé au cours des différents soins (biberon-change-portage.....) Il distingue les odeurs, les formes, les goûts. Lorsqu'on s'adresse à un bébé à hauteur de ses yeux, il perçoit et comprend les signes verbaux et non verbaux.

Lors des accueils d'urgence et des enfants en relais : chacun s'adaptera à la situation et au délai laissé avant le premier jour d'accueil.

Il est souhaitable de se rencontrer au moins une fois.

3) Les transmissions

Les temps d'accueil, du matin et du soir, sont des moments d'échanges privilégiés. Ils servent à faire le lien entre les deux maisons et permettent d'assurer le bien-être de l'enfant.

Ils sont également une source de dialogue, d'écoute et d'informations entre l'assistante maternelle et les parents.

Cet échange quotidien est nécessaire pour le bon déroulement de la journée et de la soirée. Une durée de 10 minutes nous semble adaptée

En fonction de ses observations, l'assistante maternelle donnera les détails de la journée : (activités, sommeil, comportement) sans parler de l'enfant en terme négatif.

Il est souhaitable :

- de faire participer l'enfant en décrivant sa journée (ce qu'il a fait, ce qu'il a mangé, la qualité de son sommeil, ses réactions avec les copains, les ballades, ce qui s'est passé à l'espace-jeux pour les plus grands...).
- de laisser la priorité des nouvelles acquisitions aux parents (1^{ères} dents, 1^{ers} pas...)
- d'éviter toute comparaison avec un petit copain du même âge(chacun prend le temps qui lui est nécessaire pour grandir)
- de dédramatiser certaines situations (colères, morsures...).

- de respecter la discrétion professionnelle vis-à-vis des autres familles.

Un cahier de liaison peut être utile à l'assistante maternelle comme aux parents: compte-rendu de la nuit, régime, petit problème de santé, etc.

Difficultés rencontrées lors des transmissions

Le comportement de l'enfant, en présence de ses parents, est parfois difficile à gérer, l'As Mat maintiendra le cadre éducatif donné à son domicile .

Le soutien des parents est important lors de ces moments-là. **L'enfant a besoin d'une cohérence dans le discours de son A.M. et de ses parents.**

Les rituels d'arrivée et d'au revoir aident à la séparation mais il faudra parfois les limiter. L'As Mat s'adaptera à chaque enfant et à chaque famille.

Quand les parents de différentes familles arrivent en même temps, il est difficile d'avoir un moment individuel avec chacune d'elles. Or, il est important de respecter leur intimité quant aux différentes informations concernant leur enfant. L'assistante maternelle les contactera si besoin par téléphone ou leur demandera d'attendre le départ des autres parents.

IV La vie de l'enfant au quotidien

L'Assistant Maternel respecte les rythmes et les besoins de chaque enfant

1) Le sommeil

Le sommeil est un besoin fondamental qui permet à l'enfant de récupérer, de grandir et de profiter sereinement de sa journée.

les conditions matérielles :

Le lit est adapté à l'âge : lit bébé, banquettes, matelas au sol ... L'enfant est couché dans une turbulette, dans une tenue confortable. Les pantalons, robes et chaussettes sont retirés et un pyjama pourra être demandé aux parents.

Pour les tout petits (10 semaines – 4 mois), l'espace libre dans le lit peut être limité en plaçant un réducteur autour de l'enfant afin de l'entourer physiquement. Cela peut aider l'endormissement, notamment lorsque l'adaptation s'est faite rapidement.

Le bébé a besoin de se sentir contenu. Il a passé 9 mois in utero. Les dernières semaines il était presque comprimé, il n'avait pas d'espace pour bouger.

Cette période transitoire est parfois difficile pour l'enfant et les assistantes maternelles, elles doivent l'accompagner afin qu'il trouve et accepte de nouveaux repères.

Consignes :

- Ne pas surchauffer la pièce, 18°
- **L'enfant est couché sur le dos, sans oreiller.** Un coussin peut être installé **sous** le matelas, en cas de régurgitations et de gêne respiratoire
- Ne pas coucher l'enfant de suite après le biberon.

L'organisation est laissée à l'assistante maternelle pour l'installation des lits (enfant seul ou à plusieurs dans une chambre). Les enfants apprennent à respecter le sommeil du copain.

- L'assistante maternelle peut laisser les portes entrebâillées. Elle peut installer un baby phone pour les chambres à l'étage...

- Les bruits de la maison seront atténués mais pas supprimés (les bruits familiers étant sécurisants).

- Respecter le plus possible la notion jour/nuit (les rideaux tirés, les volets à demi fermés selon les habitudes de l'enfant et la demande des parents).

L'endormissement :

L'observation de l'assistante maternelle lui permettra de :

- Repérer les 1^{ers} signes de fatigue de l'enfant (bâillements successifs, regard vague, diminution du tonus, recherche du doudou...) afin de lui permettre de bien profiter de ce temps de repos. La période qui précède la sieste doit être réservée à des temps calmes (lecture, musique douce...) à une relation chaleureuse et sereine.

- Favoriser les petits rituels qui guident, rassurent l'enfant.

- Préparer la chambre avec lui tout en lui précisant ce que l'on fait.

- Pour les bébés, éviter tout changement de chambre et de lit, pour préserver les repères visuels, sonores et olfactifs.

- Solliciter l'enfant plus grand à se dévêtir, ranger ses affaires, chercher son doudou et l'associer à tout changement d'organisation.

Il n'est pas nécessaire de rester à côté de l'enfant pour l'endormissement.

Le rythme du sommeil de l'enfant diffère souvent de celui qu'il a à la maison.

Le contexte est différent.

Le réveil :

Laisser le temps à l'enfant de se réveiller complètement ou le maintenir contre soi, s'il en éprouve le besoin.

Certains enfants ont besoin de ce moment de transition avant de passer à autre chose (change, goûter).

2) L'alimentation

L'alimentation joue un rôle primordial dans la croissance de l'enfant mais aussi dans l'établissement de la relation avec l'adulte.

Le repas est un moment qui doit allier plaisir et santé.

L'organisation :

Chaque assistante maternelle s'organise en fonction de ses habitudes. Les courses de la semaine se font en dehors du temps de travail.

Il est souhaitable que les enfants participent au rangement des jeux et se lavent les mains avant le repas qui est servi à partir de 11h15 selon l'âge et la faim de l'enfant.

Le repas est un moment convivial que les enfants peuvent prendre seul, à plusieurs ou avec la famille de l'As Mat en fonction de leur âge.

L'installation :

C'est un élément important, à adapter à l'âge de l'enfant et à la configuration du domicile.

Les enfants seront installés de façon confortable et sécurisée : baby relax, chaise haute avec harnais, rehausseurs ou autour d'une petite table. Le multi accueil fournit le matériel nécessaire que l'As. Mat. doit faire évoluer en fonction du développement et des particularités des enfants.

Les cuillères, fourchettes et verres seront adaptés à l'âge.

Les serviettes ne doivent pas entraver les mouvements de l'enfant : pas de serviette sous l'assiette.

Si l'enfant boit au biberon, l'As. Mat. favorise le calme. Elle prend l'enfant dans ses bras en étant confortablement installée. Elle évitera d'interrompre cette relation par des événements qui peuvent attendre (téléphone, voisins...).

Diététique

L'assistante maternelle possède des connaissances pour adapter les repas des enfants, elle accompagne les familles dans la diversification. Elle suivra les indications du médecin pour l'introduction des nouveaux aliments.

Le médecin référent du multi accueil ne souhaite pas que la diversification soit trop précoce à cause du risque d'allergies (autour de 6 mois).

L'As. Mat. est également conseillère de santé, elle applique les règles de diététique :

- peu salé, peu sucré, peu gras.
- pas de viande en excès : 10 à 20 gr/année d'âge, 1 fois par jour. (10 gr= 1 cuillère à café)
- eau exclusivement, pas de sirop.

Les repas sont variés, équilibrés et cuisinés. L'A.M. respecte les goûts et l'appétit de l'enfant tout en veillant à ce qu'il découvre et goûte différents aliments. Les fruits et légumes sont privilégiés.

Les petits pots de légumes-viande peuvent être utilisés mais très ponctuellement (en cas de diarrhée, d'organisation imprévue...).

Le refus d'un aliment nouveau est respecté mais sera reproposé quelques jours plus tard.

L'As. Mat. ne force pas un enfant qui refuse de manger. **Il faut rechercher la cause et ne pas entrer dans une relation de force.** L'appétit de l'enfant est fluctuant (comme celui de l'adulte). L'assistante maternelle goûte les plats qu'elle propose aux enfants pour vérifier la chaleur et la saveur.

En cas d'allergie, les aliments sont introduits très progressivement et sur plusieurs semaines; cette étape est laissée à la famille et l'assistante maternelle prend le relais ensuite.

En cas de diarrhée et de constipation, elle met en place le régime nécessaire. Elle informe les parents pour que le suivi puisse s'établir.

Les jeunes enfants présentent très fréquemment des troubles digestifs, principalement des diarrhées. **Une conduite conjointe avec les parents est indispensable.**

Les régimes sur prescription médicale seront respectés.

Les mamans peuvent continuer l'allaitement à la reprise de leur travail si elles le souhaitent. Ce n'est pas une indication à l'arrêt de l'allaitement maternel. Le lait donné à l'assistante maternelle sera transporté dans une glacière. La maman peut allaiter son bébé à midi au domicile de l'assistante maternelle avec son accord.

Les demandes spécifiques sont vues individuellement et acceptées en fonction de l'organisation et des possibilités de l'assistante maternelle. Elles ont été abordées au préalable avec la directrice au moment de l'inscription.

L'enfant doit avoir pris son petit déjeuner chez lui (temps familial).

La collation du matin est proposée lorsque l'enfant se lève très tôt dans la journée. Les sucreries, viennoiseries sont à éviter sauf lors des moments de fête. L'As. Mat. privilégie du pain, des fruits, laitage....

Éducation

Le repas doit être un moment éducatif et de plaisir partagé : nommer les ingrédients, découvrir puis reconnaître les aliments.

En fonction de l'âge, les enfants peuvent participer à la mise du couvert et à la cuisine : casser les œufs, verser les ingrédients, utiliser les ustensiles avec l'assistante maternelle.

Le temps autour du repas permet également de développer l'autonomie et la socialisation : attendre son tour, partager avec les autres ce moment convivial tout en apprenant les 1ères règles sociales : ne pas se lever de table, se laver la bouche et les mains après le repas...

Le jardin, le marché, la boulangerie sont des lieux très riches et propices à la découverte de nouvelles expériences.

L'assistante maternelle laisse l'enfant manger seul quand il le souhaite. Il pourra manger avec ses doigts s'il en a envie (certains adorent avoir le contact avec la nourriture d'autres pas du tout).

3) Les changes et l'apprentissage de la propreté

L'acquisition de la propreté est une étape importante vers l'autonomie de l'enfant.

Chez le bébé, le change est un moment privilégié tant sur un plan relationnel que ludique. Lors des soins, une communication s'établit par des gestes doux, des mimiques, etc. L'assistante maternelle explique au bébé ce qu'elle fait afin qu'il prenne progressivement conscience de son corps et puisse participer à cet échange.

Chez l'enfant plus grand, l'acquisition de la propreté se fait à son rythme (environ 18 mois) Il s'agit d'une étape naturelle que l'on doit respecter et accompagner.

Il s'agit d'une acquisition avec une participation active et volontaire de l'enfant, et un accompagnement de l'adulte.

L'enfant comprend progressivement ce qui se passe dans son corps.

3 étapes importantes sont identifiées pour l'accompagner au mieux :

1 – maturité neuromusculaire :

Il faut quelques mois pour qu'un enfant apprenne, par un réflexe volontaire à maîtriser ses sphincters : retenir et expulser les urines puis les selles.

Il prévient d'abord, alors qu'il a déjà fait. La demande et l'anticipation viennent plus tard.

2 – maturité intellectuelle :

L'enfant prend conscience de ce qu'il est en train de faire, comprend la demande de l'adulte.

Il va chercher son pot si un rituel a déjà été amorcé.

Il s'intéresse à ce qui se passe autour des toilettes.

Il essaye de communiquer par des gestes et des mots simples son envie. Il nous avertit par un changement d'expression, de comportement.

3 – maturité affective :

Il découvre un certain plaisir à se contrôler, sait que se retenir ou se soulager **fait réagir les adultes**, utilise ce « nouveau pouvoir ».

Il dit ne plus vouloir de couches, veut devenir grand.

L'organisation matérielle :

- Laisser le pot dans un endroit accessible à l'enfant.
- Laisser l'enfant avoir libre accès au pot (WC – salle de bain – couloir), tout en respectant son intimité.
- Demander aux parents d'habiller l'enfant avec des vêtements faciles à enlever. Eviter les bodys, ne pas superposer couche et culotte.
- Prévoir des vêtements de rechange pour toute la période « d'entraînement ».

Dimension relationnelle et éducative :

- Il nous semble important de favoriser l'intimité autour de 2 ans.
- Certains enfants aiment rester dans leur couche mouillée. On différera légèrement le moment du change.
- Les grands peuvent être changés debout afin de favoriser leur autonomie.
- **Il nous paraît important que les adultes qui s'occupent de l'enfant aient la même démarche d'accompagnement (cohérence nécessaire dans le discours et les pratiques).**
- Aider l'enfant à mettre des mots sur ses sensations, à comprendre ce qui se passe.
- L'encourager et le rassurer.
- Dédramatiser les accidents.
- Accepter les régressions de l'enfant (couche mouillée).
- Attendre qu'il soit sorti de sa phase d'opposition (Mr Non !!!)

Les astuces de l'équipe afin de faciliter cette étape :

- Laisser l'enfant se familiariser avec le pot, le lui proposer sans l'imposer.
- Instaurer des repères (avant et après la sieste...)
- Proposer des jeux d'imitation autour de la poupée et du pot.
- Regarder, lire des livres qui parlent du pot.
- Utiliser des culottes fantaisies.

Ce que nous observons :

- Les familles comptent beaucoup sur l'Assistante Maternelle pour cet apprentissage, et sont parfois pressées.
- C'est « l'étape » la plus difficile, délicate à gérer et à bien repérer.
- Il y a **beaucoup de pressions extérieures**, familiales, école, comparaison avec les autres enfants et le prix des couches.

2) l'éveil

a) le bébé de moins de un an

Respecter la liberté d'activité motrice est une de nos priorités,

L'enfant progressivement trouvera les différentes postures, à les varier, les affiner, les ajuster avant de les intégrer.

Chez l'Assistante Maternelle, **l'enfant est le plus souvent mis au sol, allongé sur un tapis** ou dans un parc.

Il a besoin de temps pour se sentir totalement à l'aise, toute cette activité motrice au sol l'aide à accroître sa confiance en lui.

A partir de nos observations et des différents courants pédagogiques, nous savons qu'il ne faudra pas proposer à l'enfant s'il n'est pas prêt à s'asseoir, à se mettre debout, à marcher.

Un climat de sécurité affective est nécessaire afin que l'enfant fasse par lui-même et à son rythme ces acquisitions, qui sont très variables d'un enfant à l'autre.

Les jeux de motricité sont privilégiés. L'enfant pourra se retourner, se déplacer, saisir, manipuler, sentir, goûter, faire des explorations intéressantes. Son évolution se fait par tâtonnement.

A cette période, le bébé découvre le monde avec sa bouche (stade oral)

A d'autres moments, le bébé est porté dans **les bras** de l'Assistante Maternelle qui veille à son bien être physique et émotionnel. Elle l'entoure de paroles rassurantes, de douceur ; elle laisse le temps à l'enfant d'anticiper la situation.

Elle pourra aussi l'installer dans un **transat** pour un temps court jusqu'à ses 6-7 mois. Nous souhaitons limiter le temps d'utilisation du transat qui entrave la liberté motrice de l'enfant, et le rend dépendant.

Par contre, c'est un moment où il est contenu et peut bien profiter de son environnement, la communication en est ainsi facilitée (regard- babillage)

Le parc est un espace protégé. L'enfant peut y bouger en toute sécurité. L'Assistante maternelle veille à ne pas envahir l'espace avec trop de jouets.

Les sorties en poussette lui seront proposées le plus souvent possible.

L'Assistante Maternelle favorise l'alternance de ces situations en fonction de son contexte familial et professionnel et de l'enfant.

b) L'enfant de 1 an à 18 mois

Tout ce qu'il rencontre est intéressant pour lui, il a besoin d'une présence attentive et son champ d'investigation s'agrandit. Il va à la découverte de ce qui l'entoure : tout est source d'activité.

L'Assistante Maternelle est parfois amenée à moduler son espace. (Elle accompagne l'enfant dans ses nouvelles expériences. Elle respecte **ses besoins d'exploration** tout en étant vigilante à sa sécurité. Elle respecte sa capacité et son plaisir à faire lui-même, même s'il détourne la fonction d'un jouet.

Elle favorise les jeux extérieurs, le porteur, le cache-cache etc...

c) L'enfant de 18 mois à 3 ans

L'enfant commence à s'intéresser à d'autres activités plus structurées: cuisine, pâte à modeler, dessin, puzzle...

En imitant l'adulte au travers de certains jeux (dinette, bricolage, téléphone...), il va se décentrer de lui-même pour aller vers les autres. Ces jeux lui permettent d'intégrer et d'accepter ce qu'il vit quotidiennement.

Les jeux moteurs sont très appréciés des enfants également.

d) La caisse à jouets et les jeux libres :

Elle reste à disposition de l'enfant pour assouvir son besoin de manipulation.

Une sélection de jeux adaptés à la compétence et l'intérêt des enfants est faite régulièrement par l'Assistante Maternelle.

Le choix des jouets est à faire avec discernement, l'équipe opte plus pour des jouets qui **favorisent l'imaginaire**, aiguisent la curiosité, procurent du plaisir. Il nous semble plus important de privilégier des jouets « passifs » qui procurent plus de stimulation (ex: balle, dinette, voiture, etc..).

Les jeux trop sophistiqués enferment l'enfant qui n'a plus rien à inventer.

Autour du jeu libre :

Quelque soit son âge, il joue parce que c'est un besoin. C'est à travers le jeu que l'enfant va conquérir le monde qui l'entoure et apprendre à se connaître.

Pour l'équipe, être dans une attitude de respect vis-à-vis de l'enfant qui joue c'est :

- Observer et être attentive au comportement de l'enfant pour réajuster l'environnement
- Aménager un espace qui donne à l'enfant l'envie de jouer seul en évitant d'être trop intrusive.
 - Ne pas envahir son univers de jeu, par une surabondance de jouets.
 - Remettre en place régulièrement les jouets avec ou sans lui, car trop de jeux au sol nuit à sa sécurité et ne l'aide pas à se concentrer. Un espace rangé est un espace prévisible donc rassurant qui favorise l'autonomie de l'enfant.
- Accepter son besoin de faire et défaire
- L'aider à trouver des solutions face à une difficulté plutôt que d'agir à sa place
- Créer, rechercher pour lui du matériel de jeu à partir des objets de la vie quotidienne (bassines, cuillères, bouchons, cartons...)
- Faire attention à l'état des jeux (hygiène-sécurité-complet et en bon état)
- Avoir en permanence des :
 - des jeux basiques (voiture, poupée, dinette, puzzle...)
 - des jouets de l'Espace Jeux (ludothèque)

- des livres à raconter aux enfants (bibliothèque)
- des chansons à chanter (cf. éveil musical, CD)
- Accepter que l'enfant apporte un jouet, un livre de la maison, même si ce n'est pas toujours facile à gérer.

e) L'As. Mat. et les activités

L'Assistante Maternelle prépare et organise l'activité : le temps, l'espace, le matériel nécessaire et prévoit la place de chaque enfant.

Quelque soit l'activité proposée, elle doit rester simple et ludique. Elle permet à l'enfant de faire ses acquisitions en tenant compte de ses potentialités, ses hésitations, ses compétences, ses envies, son humeur du moment.

Proposer des petites activités, permet de stimuler sa curiosité, d'affiner son langage, d'éveiller son imaginaire, d'intégrer à son rythme qu'il y a des limites à respecter face au matériel, au temps, à l'espace et aux autres.

L'As Mat reste attentive aux éventuelles difficultés de l'enfant.

Elle donne des explications claires, simples, et les répète plusieurs fois si nécessaire.

Elle veille à ne pas mettre l'enfant en échec.

Elle accepte qu'il refuse ce que l'on a prévu pour lui.

En aucun cas, il ne s'agit d'activités préscolaires

Elle laisse l'enfant manipuler, explorer à son rythme, sans attendre de lui une production et elle a plutôt la volonté d'offrir une palette de découvertes sensorielles et imaginaires.

5) L'hygiène

C'est une notion fondamentale à respecter lorsque :

- l'on est en contact avec de très jeunes enfants
- l'on gère une petite collectivité.

Les circuits propres et sales sont à respecter.

a) La maison :

- Les sols sont aspirés et lavés 1 fois/jour spécialement dans les lieux de vie des enfants. Les bébés passent une grande partie de leur journée au sol, celui-ci doit être particulièrement propre.
- Un nettoyant neutre est préconisé et un désinfectant en période de gastro-entérite ou de maladie est indiqué. Le nettoyage à la vapeur peut être utilisé.
- Les assistantes maternelles possédant des animaux doivent être encore plus vigilantes.

Une attention particulière sera apportée :

> au réfrigérateur :

- respect de la chaîne du froid, des dates de péremption des aliments
- nettoyage et désinfection 1 fois / semaine

> au micro ondes :

- nettoyage 1 fois / semaine
- pas de contenant plastique avec BPA

- > au plan de travail, évier :
 - nettoyage quotidien
- > aux poubelles avec couvercle :
 - nettoyage + désinfection 1 fois / semaine
 - sacs poubelles
- > aux sanitaires, pots, réducteurs de WC :
 - nettoyage après chaque usage
 - désinfection 1 à 2 fois/semaine

Les extérieurs de la maison, les terrasses et balcons seront tenus propres et hors d'accès des animaux (bac à sable couvert, jeux rangés...).

b) L'As Mat et les soins aux enfants

Le lavage des mains est le principe de base à respecter pour les adultes et les enfants ; avec un savon neutre avant et après les moments- clés (repas, change, être allé aux toilettes...).

L'assistante maternelle veille à ce que les essuie-mains soient régulièrement changés (les germes se développent dans les milieux chauds et humides).

En période d'épidémie de gastro-entérites : utiliser les gants intissés, usage unique (le multi accueil en fournit).

Une organisation personnelle est indispensable : regrouper les produits, les couches dans une petite panier par enfant.

- Les soins aux enfants (changes, lavages de nez, yeux, petits bobos...) sont faits en respectant la technique du plus propre au plus sale.
- Une petite serviette propre à chaque l'enfant est posée sur le matelas de change.
- Le brossage des dents peut être proposé aux enfants après le repas à partir de 2 ans. En parler aux familles.

La famille doit confier des vêtements en quantité suffisante et adaptés à la saison afin que l'assistante maternelle travaille dans de bonnes conditions.

Les médicaments (antipyrétiques), le sérum physiologique et le thermomètre sont rangés dans un petit sac à part. Les dates de péremption doivent être vérifiées régulièrement.

Les autres médicaments ne sont donnés que sur **ordonnance médicale**.

Lorsque l'enfant présente régulièrement des « soucis » d'hygiène (vêtement, peau, cheveux, sacs...) l'assistante maternelle essaye de faire évoluer cette notion chez la famille concernée.

La directrice et l'Éducatrice de Jeunes Enfants sont là également pour soutenir l'assistante maternelle , l'aider à ce que les « problèmes se règlent et informer la famille.

c) le matériel :

Le multi accueil familial fournit du matériel de qualité qui doit être entretenu par les utilisateurs :

<u>Matériel proposé à l'enfant :</u>	<u>Rythme de l'entretien</u>
Rehausseurs, housse de transats	1 fois/semaine, passage au lave vaisselle pour ce qui est possible
Sangles	1 fois/mois, trempage dans la javel, passage au lave vaisselle ou lave linge
Draps	1 fois/semaine
Gros matériel, lit, poussette...	1 fois/an
Thermomètre	Après chaque usage (nettoyant simple, eau savonneuse, <u>pas d'alcool</u>)
Biberons, sucettes	Rincer de suite après l'utilisation. Lavage au lave vaisselle ou avec goupillon
Jouets bébés	Nettoyage une fois/semaine (le plastique est lavable) et si infection (rhume-gastro ...)
Jouets enfants + grands	1 fois par mois.

6) Le départ de l'enfant

Le passage du multi accueil à l'école est une étape importante pour l'enfant et sa famille. Il est nécessaire que tous s'y préparent afin que cette transition se fasse en douceur.

L'Assistante maternelle et les parents ne sont pas responsables si l'enfant n'est pas propre avant la rentrée. Il faut éviter que l'enfant associe école et propreté.

Un départ d'enfant est en général suivi de l'entrée d'un nouvel enfant. Pour l'As. Mat., cette période est complexe et délicate.

V) Activités en dehors de chez l'assistante maternelle :

Les enfants bénéficient de temps collectifs à la Maison des Enfants dans une salle spécifique réservée au multi accueil familial dite espace-jeux.

3 grands types d'activité s'y passent :

- L'espace jeux
- L'éveil musical
- Les matinées libres

1) L'espace jeux :

L'objectif principal est de permettre à l'enfant de 2 ans d'avoir une adaptation progressive à la vie de groupe avant son entrée à l'école maternelle.

Assistante Maternelle, parents, éducatrice de jeunes enfants sont mis en à contribution pour aider l'enfant à mieux appréhender sa venue à l'espace jeux :

-L'Assistante Maternelle vient le plus régulièrement possible dans la salle pour familiariser l'enfant à ce nouvel environnement.

-L'EJE rencontre l'enfant plusieurs fois au domicile de l'AM pour maintenir le lien et devenir un repère sécurisant.

-Les parents et l'enfant partagent un temps d'échanges avec l'éducatrice la veille de la première séance pour découvrir le lieu, son fonctionnement et avoir une approche de ce que va vivre leur enfant.

Organisation globale :

L'EJE remet aux parents une fiche précisant le fonctionnement.

Les enfants sont répartis en deux groupes homogènes de 12 enfants : un le mardi et un le jeudi. Les groupes sont encadrés par une AM et l'EJE. Le transport est assuré par les parents pour l'aller, le retour chez l'AM se fait en bus.

L'aménagement de l'espace jeux reste fondamental, l'enfant y trouve des repères sécurisant et apprend à son rythme à devenir de plus en plus autonome. Il peut prendre des initiatives, émettre des choix.

Nous avons la chance d'avoir un espace agréable, spacieux, aménagé en plusieurs secteurs d'activités pour que chaque enfant puisse l'investir en fonction de ses capacités motrices, relationnelles, sensorielles, intellectuelles.

1) au centre : une structure de motricité invite l'enfant à grimper, rouler, glisser...Elle permet de développer l'équilibre, la coordination motrice...

2) des jeux d'imitation (poupées, cuisine, garage, voitures, bricolage) sont à disposition permanente. Outre le plaisir qu'ils procurent ces jeux sont vecteurs de communication entre eux, source d'inspiration et d'enrichissement.

3) un coin calme et douillet avec un gros coussin où l'enfant peut se retirer du groupe pour se reposer, se détendre, écouter une histoire seul ou en groupe, regarder un livre. C'est aussi dans cet espace que l'EJE regroupe les enfants pour terminer la séance sur un temps chansons.

4) Un autre lieu repéré par les enfants : la table centrale. Cet espace évolue au cours de la matinée :

- Parfois support d'activités de groupe animées par l'AM ou l'EJE (perles, mosaïque, marteaux, Memory...) afin de favoriser la patience, la précision, la persévérance, la mémoire...
- Elle sert aussi à la collation du matin, temps convivial, éducatif et festif lors des anniversaires.

5) Le coin patouille : des activités autour de différentes matières sur laquelle l'enfant peut agir sont régulièrement mises en place. Peinture- manipulation graine – cuisine – jardinage- collage- eau – farine – etc..... (étaier, malaxer, creuser, goûter, laisser une trace, voir, se salir, etc.....) autant d'actions que de sensations à vivre et à partager.

6) La cour : chaque fois que la météo le permet, les enfants jouent dehors (vélos, bac à sable, toboggan).

7) Autres lieux d'activités :

La salle de psychomotricité, et la salle de jeu d'eau sont aussi utilisés suivant un planning définitif ou (pré-établi). Nous y allons en moyenne toutes les 5/6 semaines.

L'espace jeux s'inscrit également dans un contexte social et culturel. Les sorties au théâtre, à la médiathèque, les concerts, les contes ... contribuent à élargir l'environnement de l'enfant pour favoriser l'imaginaire, le rêve, l'émotion...

Que font les enfants dans cette salle ?

• **Des jeux libres**

Le jeu libre doit rester une source de plaisir qui permet à l'enfant de se connaître, d'affirmer sa personnalité, de découvrir les autres, de percevoir ses possibilités, mais aussi ses limites.

Il doit rester à l'initiative de l'enfant, et tout comme chez l'As. Mat, les jeux sont rangés au même endroit pour faciliter l'autonomie. Les enfants jouent sous l'œil attentif d'un adulte (As.Mat ou E.J.E.) qui aménage et enrichit leur espace en fonction de leur besoin.

La professionnelle intervient : si elle est sollicitée par l'enfant ou

- pour remettre l'espace en ordre
- pour « relancer » une dynamique de groupe
- pour réguler un conflit entre enfants

Les comportements d'imitation jouent un rôle important dans la socialisation. C'est une forme d'attention, d'intérêt pour l'autre, faire comme l'autre, en même temps que lui, s'enrichir de ses nouvelles trouvailles...

• **Des activités semi-dirigées :**

Le temps de l'activité est modulable, il peut être défini par l'E.J.E. dans l'organisation de la matinée (ex : chansons). Le plus souvent, c'est l'enfant qui décide de rentrer ou de sortir du cadre proposé.

En fonction de l'activité, une ou deux règles sont expliquées clairement aux enfants.

Le rôle des professionnels est centré sur l'observation du comportement des enfants en groupe.

Les activités semi dirigées s'adressent plus particulièrement à un groupe qui peut être composé d'un nombre d'enfants variable en fonction de l'activité du jour. Elles sont souvent proposées par l'E.J.E. mais peuvent aussi être organisées par l'As. Mat, ou partir de l'envie d'un enfant.

L'observation sur ces temps de jeux permet à l'EJE de mieux prendre en compte l'évolution de l'enfant, ses progrès, ses difficultés et de les partager avec ses parents, son As. Mat.

L'E.J.E. facilite les échanges entre enfants, les aide à trouver leur place dans le groupe, met en mots les situations qu'elle observe, sensibilise l'enfant au respect de la règle donnée.

Quelque soit l'activité présentée aux enfants, elle est avant tout un support relationnel à la vie de groupe où chacun doit pouvoir faire place à l'autre.

C'est un véritable apprentissage à la vie sociale abordé de façon ludique.

La pédagogie de l'E.J.E. est plus ciblée sur la découverte des matériaux, du plaisir à faire ensemble, de manipuler, de créer des choses parfois très éphémères qui appartiennent aux enfants dans l'instant.

L'adulte n'attend pas de réalisation.

Le travail de l'E.J.E. est d'accompagner chaque enfant dans son développement personnel.

2) **L'éveil musical** :

Il met en jeu la sensibilité auditive, visuelle, tactile de l'enfant dès son plus jeune âge. Permet d'enrichir le répertoire des professionnelles.

Delphine, professeur de l'école de musique anime chaque séance avec un rituel de début et fin, telle une invitation qui crée le cadre d'une écoute optimale.

Déroulement de l'activité

1. **Chansons**, jeux de doigts, comptine, berceuses qui font partie de notre patrimoine culturel sont partagés entre adultes et enfants dans un climat de complicité.
Autant de formes musicales qui donnent l'occasion à l'enfant de jouer avec sa voix, son corps, de découvrir des sonorités, des rythmes, des tonalités.
La répétition de la chanson permet à l'enfant de mémoriser les sons, les mots, le geste.
La répétition de la chanson permet à l'enfant de mémoriser les sons, les mots, le geste.
 2. **Rondes**, farandole, déplacement dans l'espace permettent à l'enfant de bouger dans un mouvement commun.
Pour les enfants qui ne marchent pas, des « enfantines » sont proposés (jeux de balancer, sauteuses etc.).
 3. **Le panier musical**
Les instruments sont présents de façon ludique aux enfants.
Le déroulement est identique à chaque séance, ce qui permet à l'enfant de prendre des repères au fil du temps, et d'y participer activement.
Très vite, les enfants cherchent à produire des sonorités, en secouant, frappant, grattant mais aussi en explorant toutes les possibilités qu'offre l'instrument choisi.
Le temps d'éveil musical permet d'« éduquer » l'oreille, de susciter l'écoute et l'attention : musique classique, musique du monde etc.
Le professeur de musique s'adapte à l'univers enfantin, en créant à partir d'objets hétéroclites usuels, des scénettes sonores et visuelles qui font écho chez l'enfant, et qu'il a envie de reproduire à son tour.
- 3) **Les matinées libres** permettent aux As. Mat. d'avoir un lieu et un temps de rencontre pour créer des liens et favoriser le travail d'équipe. Elles peuvent accéder aux

différents ateliers de la Maison des Enfants pour élargir l'univers de l'enfant qu'elles accueillent et diversifier les activités proposées.

- De permettre aux enfants de rencontrer d'autres adultes (relai)
- Favoriser les émulations entre enfants
- De pouvoir profiter d'un matériel adapté, d'observer l'enfant dans un autre lieu que son domicile
- De rendre familier l'espace à l'enfant avant sa venue à l'Espace Jeux
- D'échanger sur leur travail, de confronter certaines pratiques, de partager leurs expériences. Elles permettent d'utiliser des espaces hors de chez soi (plus de neutralité) de s'approprier le lieu
- De permettre aux enfants de rencontrer d'autres adultes (relai)
- Partager un regard sur un comportement, une situation
- Pouvoir confier l'enfant à une collègue le temps d'un rendez-vous

VI) REFLEXIONS D'EQUIPE

1) Comment se faire appeler par l'enfant ?

Ce point est à aborder avec les parents dans les premières semaines de l'accueil.

L'usage du prénom, nous semble le plus adapté .l'enfant le prononcera comme il se l'appropriera.

Éviter si possible les « tata-tatie-mamie », qui font référence à l'entourage familial ; on évitera de même « tonton » pour le conjoint de l'As M.

« Nounou », ce terme est doux à l'oreille , mais certaines As Mat ne se reconnaissent pas professionnellement avec cette dénomination.

On évitera le tutoiement, la bise avec les familles et les relations systématiques.
La juste distance est nécessaire.

2) Place du Doudou

Cet « objet transitionnel » fait le lien entre la maison et l'extérieur.

Il est le 1er « objet matériel », personnel possédé par bébé (après la sucette).

Il sert de lien et facilite la séparation à la fois.

Il rassure et reconforte l'enfant. Plus grand, il peut même devenir son confident.

L'As. Mat. doit le laisser à disposition.

Nos Observations :

Nous constatons que les enfants ont de plus en plus de doudous. C'est devenu aujourd'hui un enjeu commercial. En effet, souvent, les parents en achètent un pendant la grossesse. Il peut même être un cadeau de naissance. Donc, nous devons réfléchir à son utilisation. Qui doit-il rassurer ?

Il serait souhaitable que le doudou ne freine pas l'enfant dans son autonomie ou ses activités. Il faut trouver sa juste place. Certains enfants en ont besoin pour dormir, pour se rassurer ponctuellement (fatigue, colères...), d'autres non. Les enfants l'investissent différemment.

Progressivement, l'enfant doit arriver à s'en détacher. **L'adulte le lui fera poser en veillant à le laisser dans son champ de vision et ne le proposera pas si l'enfant ne le demande pas.**

Cependant, le doudou peut être un bon support de jeu et peut développer sa créativité.

On évitera que l'enfant ayant une sucette l'utilise fréquemment au long de la journée afin de ne pas freiner son apprentissage du langage et d'entraver les contacts (copains, activités proposées..).

3) Utilisation de la Télévision

Le téléviseur n'a aucun intérêt chez le tout petit, jamais avant 2 ans.

L'enfant est passif devant l'écran car il reçoit toutes les images sans faire la différence entre réalité et fiction (y compris pour les informations).

Son usage doit être raisonné et accompagné, en mettant des mots sur les images.

Il est plus judicieux d'utiliser les cassettes et les DVD (Babar, Tchoupi, Oui-Oui, Petit Ours Brun, Franklin pour les 3-4 ans) sur un temps limité, 20 minutes par jour maximum.

Il est évident que les repas (y compris le biberon) ne sont pas pris devant la télévision allumée.

L'Assistante maternelle devra trouver un équilibre entre son travail, l'accueil des 3 enfants et la place des membres de sa famille devant la télévision. (Infos de 13 heures, utilisation des jeux vidéo par les enfants de l'Assistante Maternelle).

4) Place des stagiaires

Nous accueillons régulièrement des stagiaires au sein de la structure. Ce sont surtout des stagiaires éducatrices de jeunes enfants.

Elles ont toute leur place au sein du multi accueil. Elles participent à tous les types d'activité. Nous souhaitons qu'elles soient au plus près de notre quotidien professionnel. Les assistantes maternelles les accueillent à leur domicile lors de V.A.D. ou bien seules en fonction des objectifs poursuivis. Elles ne font pas de transport d'enfants.

CONCLUSION

Ce projet présente la manière dont nous concevons l'accueil des enfants au multi accueil familial du Pôle Petite Enfance de Tulle Agglo .

Il est le fruit d'un travail collectif, il doit être le socle de notre approche des enfants et de leurs familles. Ce doit être un guide de « bonnes pratiques », un référentiel pour chaque membre de l'équipe et chaque famille

En fonction des mouvements d'équipe, des expériences de chacun, il se modifie dans son application. Il doit évoluer également selon l'avancée des connaissances dans le domaine de la petite enfance

Ce travail est transmis aux familles, à la PMI et à la CAF. Nous sommes preneurs de toutes les observations qui pourraient l'enrichir, donc améliorer les accueils des enfants sur la structure.

Précédée de la mention lu et approuvé